

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Madame, Monsieur,
est invité(e) à assister à la séance du Conseil Communal qui se tiendra à la
Maison Communale, le jeudi 30 janvier 2025 à 19h30'.

Extrait
du Code de la Démocratie
Locale et de la
Décentralisation

C.D.L.D/L1122-17

Le Conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'Assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

SÉANCE PUBLIQUE :

1. Procès-verbal de la séance du 23 décembre 2024.
2. Déclaration de Politique communale – Législature communale 2024-2030.
3. Adoption du ROI du Conseil communal.
4. Adoption du ROI du Comité de concertation Commune-CPAS de la Commune de Remicourt – Modification et coordination.
5. Fabrique d'église Notre Dame de l'Assomption de Momalle – Nouvelle composition - Prise d'acte.
6. Renouvellement du CCCA de la Commune de Remicourt.
7. Désignation des membres du Conseil en qualité de membres de droit aux AG du Centre culturel.
8. C.C.A.T.M. – Renouvellement – Décision.
9. UVCW – Désignation des délégués communaux.
10. Statut administratif des grades légaux – Révision : Approbation.
11. Grades légaux – Conditions de l'épreuve de recrutement d'un/e directeur/trice général/e pour la Commune de Remicourt – Approbation.
12. Communications.

HUIS-CLOS :

13. Directeur général – Démission sous réserve d'admission à la pension de retraite.
14. Dossier d'égouttage de la rue de la Résistance – Acte d'acquisition d'emprise et constitution de servitude.
15. Décret voirie – Approbation projet d'acte cession d'emprise : rue Modeste Rigo à Pousset.
16. Décret voirie – Approbation projet d'acte cession d'emprise : rue de Limont à Remicourt.
17. Intervention dans les abonnements scolaires SNCB-TEC.
18. Enseignement maternel et primaire communal – Démission sous réserve d'admission à la pension de retraite.
19. Enseignement maternel et primaire communal - Ratification de désignation.
20. Enseignement maternel et primaire communal - Ratification de de demande de congé exceptionnel pour prestations réduites.

Le 20 janvier 2025.

PAR LE COLLÈGE :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,


Christian VANDERBEMDEN




Luc LHOEST.